



EVALUATION EX ANTE

DE SYSTEMES D'ETIQUETAGE NUTRITIONNEL GRAPHIQUE SIMPLIFIE

COMITE DES ADMINISTRATIONS, COMITE DE PILOTAGE, COMITE SCIENTIFIQUE, PORTEUR OPERATIONNEL DU PROJET, CONTRÔLEUR QUALITE

Le comité des administrations, le comité de pilotage, le comité scientifique et le porteur opérationnel du projet travaillent dans l'objectif commun d'assurer l'objectivité et la fiabilité des résultats de l'évaluation *ex ante* de divers systèmes d'étiquetage nutritionnel graphique simplifié dont une composante essentielle est qu'elle sera menée en conditions réelles d'achat.

LE COMITE DES ADMINISTRATIONS

Composé des Directeurs généraux de la santé (DGS), de l'alimentation (DGAI), de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) ainsi que de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), il assure la coordination du travail entre les administrations centrales et prépare les textes réglementaires d'application de l'article 14-II de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. Il organise le volet public du financement de l'évaluation.

LE COMITE DE PILOTAGE

Ce comité organise le dispositif. A ce titre :

- Il fixe les objectifs de l'évaluation *ex ante* et définit les dispositifs soumis à celle-ci.
- Il valide le schéma organisationnel d'ensemble.
- Il définit un calendrier et fixe les délais à respecter aux différents stades.
- Il adresse au comité scientifique, après consultation du président de celui-ci et dans la ligne du présent document, une lettre de mission. Celle-ci comporte le montant de l'enveloppe financière résultant de la subvention de l'Etat et des contributions annoncées par les entreprises.
- Il fixe les principes de communication liés à l'expérimentation *ex ante* pendant sa durée.

Il définit les questions générales auxquelles l'évaluation doit permettre de répondre. Il tient compte des propositions et questions éventuellement formulées par le comité scientifique, par le porteur opérationnel du projet et les prestataires mettant en œuvre l'évaluation *ex ante*.

Il approuve le protocole établi dans les conditions définies ci-après et ses éventuels aménagements au cours de l'évaluation *ex ante*.

A tout moment de l'évaluation *ex ante*, il peut consulter le comité scientifique.

Il reçoit les notes d'étape établies par le porteur opérationnel du projet et le prestataire chargé de la coordination du groupement des prestataires (cf. infra), ainsi que les observations éventuelles du comité scientifique sur ces notes.

Le document final lui est remis par le comité scientifique avec l'ensemble des données et éléments recueillis. Sur cette base, le comité de pilotage établit la conclusion de l'évaluation *ex ante*, qu'il adresse aux ministres.

LE COMITE SCIENTIFIQUE

En fonction des objectifs définis par le comité de pilotage et, dans un dialogue avec les prestataires (cf. ci-dessous), en tenant compte de l'enveloppe budgétaire prévue, il fixe à l'intention des prestataires de l'évaluation *ex ante* la méthodologie ainsi que les principes et lignes directrices qu'ils devront suivre pour la conduire. Il établit le protocole de l'évaluation *ex ante* et définit les éléments à relever pour le contrôle qualité à effectuer durant la mise en œuvre de l'évaluation *ex ante*.

Dans le cadre d'ensemble établi par le comité de pilotage, il définit les indicateurs à observer et les éléments à réunir. Il s'assure que le prestataire chargé du traitement des données, présenté par le porteur opérationnel de projet, offre les garanties d'indépendance et de compétence requises.

Il valide les modalités opérationnelles en s'assurant de leur faisabilité auprès du porteur opérationnel du projet et du prestataire chargé de la coordination du groupement des prestataires. Ceci comprend notamment les catégories de produits à observer, les terrains expérimentaux envisagés (caractéristiques socio-professionnelles et autres des villes concernées), la nature de l'information à donner ou non aux clients des magasins concernés et les méthodes d'observation.

Dès la fin de cette phase de mise au point de la méthodologie, il peut soumettre à une revue scientifique un document destiné à publication.

Le comité scientifique peut être consulté à tous les stades par le porteur opérationnel du projet et le prestataire chargé de la coordination, et leur demander tout renseignement sur leurs travaux.

Si les conditions concrètes dans lesquelles se déroule l'évaluation conduisent à estimer indispensable d'apporter des modifications ou utile d'apporter des compléments à la méthodologie initialement retenue, les prestataires en informent le porteur opérationnel du projet et soumettent préalablement pour validation cette modification ou ce complément au comité scientifique. Le comité scientifique examine les diverses notes d'étape prévues par le protocole.

A l'aide des données et éléments collectés transmis par le porteur opérationnel du projet à la fin des évaluations, il établit un document final comportant l'exploitation des données, les valeurs des indicateurs retenus et les éléments d'interprétation des résultats. Il le transmet au comité de pilotage.

Ce document donne lieu à publication sous la responsabilité du comité scientifique.

LE PORTEUR OPERATIONNEL DU PROJET (FFAS)

Il s'appuie sur des prestataires pouvant mettre en œuvre en complémentarité les diverses composantes du protocole opérationnel. L'un de ces prestataires est chargé de la coordination du groupement des prestataires.

Les prestataires sont choisis sur des critères de compétence et d'expérience dans la mise en place de protocoles de recherche « de terrain » complexes. Les prestataires sont proposés au comité de pilotage pour accord.

Le porteur opérationnel du projet réunit les prestataires, veille à ce que chacun puisse remplir ses missions spécifiques et crée les conditions contractuelles de leur solidarité par tout moyen juridique approprié. Ces prestataires devront être à même de remplir les objectifs fixés par le comité de pilotage, de mettre en œuvre la méthodologie élaborée par le comité scientifique et d'appliquer les composantes opérationnelles du protocole de l'évaluation, de recueillir les données et éléments factuels nécessaires pour nourrir les indicateurs retenus, de mettre à la disposition du comité de pilotage et du comité scientifique les outils de traitement nécessaires.

Il supervise la bonne articulation entre les prestataires.

Il établit les conventions de financement avec chacun des prestataires.

Il recueille les financements publics et privés et assure les paiements des prestataires.

Il recueille les autorisations des industriels et, en ce qui concerne les marques de distributeur, celles des distributeurs, pour l'apposition des logos sur les produits entrant dans l'évaluation *ex ante*, que les industriels et distributeurs soient ou non des financeurs.

Il met tout en œuvre pour le respect du calendrier et alerte si nécessaire le comité de pilotage, si des retards apparaissent.

Il rend régulièrement compte au comité de pilotage et au comité scientifique et leur fournit les éléments quantitatifs et qualitatifs nécessaires pour suivre le déroulement de l'évaluation.

Il établit avec le prestataire chargé de la coordination des notes d'étape, selon le calendrier fixé par le comité de pilotage, et les transmet à celui-ci et au comité scientifique.

Il se tient en liaison avec les organisations professionnelles de la production et de la distribution pour la mise en œuvre opérationnelle de l'évaluation.

Il anime un groupe de liaison avec les marques concernées et les financeurs et assure le fonctionnement de ce groupe.

LE CONTROLEUR QUALITE

Un organisme, indépendant des bailleurs de fonds publics et privés, ainsi que du porteur opérationnel du projet et des prestataires, ou un service chargé de missions de contrôle, assure la vérification de la bonne application de la méthodologie sur le terrain. Il est choisi par le comité de pilotage.

Il rend compte à intervalles réguliers durant la phase de mise en œuvre, sur la base des éléments fixés par le comité scientifique, au porteur opérationnel du projet, au comité de pilotage et au comité scientifique.